

06/05/2020



# TECHNIQUES

## AEA en CRS Le SNAPATSI obtient satisfaction !

Le 7 avril, le SNAPATSI saisissait par courrier, Monsieur le DGPN pour dénoncer une injustice sur la gestion des AEA des adjoints techniques en CRS.

Le SNAPATSI demandait que les agents soient bien positionnés en AEA sans perte du RC, lorsqu'ils ne sont pas employés par leur unité organisatrice.

**Monsieur le DGPN a répondu favorablement au SNAPATSI !**

Dans son courrier, il rappelle que les règles de l'ASA (AEA en CRS) sont les mêmes pour tous et s'appliquent aussi aux personnels de soutien CRS.

Cette position d'AEA est règlementaire depuis le début du confinement et doit, de fait, faire l'objet d'une régularisation pour les agents n'en n'ayant pas bénéficié !

Vérifiez vos FIP, et si besoin manifestez vous auprès de nos délégués zonaux techniques afin de faire rétablir vos droits.



### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# Le SNAPATSI vous défend !